



## Art 1 – Organisation

A – Ces Championnats se déroulent en 3 phases :

- Phase 1 **Critérium Régional** : les 30 Septembre et /ou 1 Octobre 2006
- Phase 2 **Championnat Régional** : les 11 et /ou 12 Décembre 2006
- Phase 3 **Championnat de France** : les 31 Mars et 1 Avril 2007

B – Dans chaque catégorie, la participation au Championnat régional est obligatoire pour une éventuelle qualification au Championnat de France.

Dans chaque catégorie, le champion régional est qualifié pour le championnat de France. Le nombre de qualifiés par catégories sera déterminé au prorata du nombre d'engagés au Championnat régional. Pour les Vétérans 3, le pourcentage de qualifiés par rapport au nombre de participants sera plus élevé que dans les autres catégories, ce qui permettra d'accueillir au Championnat de France la plupart des participants aux championnats régionaux, dans la mesure des places disponibles en fonction des centres choisis.

C – Dans chaque phase, que ce soit pour la qualification à la finale ou pour la qualification à la phase suivante, les égalités dans les classements seront départagées par la meilleure dernière ligne, ou l'avant-dernière en cas de nouvelle égalité, et ainsi de suite... Attention, cette règle n'intervient ni pour l'attribution des titres et médailles, ni pour le classement final de la compétition : dans ces cas là, on continue à appliquer la notion d'ex aequo.

## Art. 2 – Les Joueurs (ses)

A – Chacune des compétitions est ouverte aux joueurs(ses) licenciés(es) F.F.B.S.Q. de nationalité française .

B – Les joueurs(ses) étrangers(ères) licenciés(es) F.F.B.S.Q. sont autorisés(es) à participer au Critérium et au Championnat Régional **sans pouvoir prétendre à une qualification** pour la phase nationale.

C – Les catégories d'âge sont :

- **Vétérans 1** hommes et femmes : Nés entre le 1<sup>er</sup> Septembre 1949 et le 31 Août 1957
- **Vétérans 2** hommes et femmes : Nés entre le 1<sup>er</sup> Septembre 1942 et le 31 Août 1949
- **Vétérans 3** hommes et femmes : Nés avant le 1<sup>er</sup> Septembre 1942

D – Pendant les 3 phases, les **Vétérans 3 bénéficient à chaque partie d'une bonification** égale à 1 quille par année d'âge au-delà de la 65<sup>ème</sup>.

### Art. 3 – Critérium et Championnat Régional

A – Chaque participant effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la première série.

B – A l'issue des 8 lignes qualificatives, 4 parties supplémentaires sont jouées par les finalistes de la phase, dont le nombre, par catégorie, est déterminé ainsi :

- hommes : 75% des participants avec un minimum de 6.
- dames : 90% des participants avec un minimum de 6.

C – A l'issue des 12 lignes, un titre (Vainqueur du Critérium ou Champion Régional) est décerné dans chaque catégorie.

D – A l'issue des deux phases régionales, en fonction du nombre de qualifiés par catégorie (voir Art 1 paragraphe B), la liste des qualifiés sera faite à partir des classements obtenus dans les deux phases, avec priorité au classement du Championnat Régional. Par exemple, pour 5 qualifiés dans une catégorie, on prendra dans l'ordre : le 1<sup>er</sup> du Championnat Régional, le 1<sup>er</sup> du Critérium, le 2<sup>ème</sup> du Championnat Régional, le 2<sup>ème</sup> du Critérium et le 3<sup>ème</sup> du Championnat Régional. Si en descendant dans un classement, on rencontre un joueur(euse) déjà qualifié (e), on continue la progression dans l'autre classement : dans l'exemple ci-dessus on prendrait le 3<sup>ème</sup> du Critérium.

E – Le Comité Régional décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.

E – **Engagements pour chacune des 2 phases** : 12 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 2,86 € l'unité, à régler au Comité Régional.

### Art. 4 – Championnats de France

A – **Lieu : REIMS (Thillois et Tinquex)**

B – **Engagements :**

Les frais des parties sont pris en charge par le C.T.S. Bowling pour toutes les catégories.

C – **Déroulement :**

- Qualifications : Chaque participant effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la première série.
- Demi-finale : sur 4 lignes supplémentaires pour le tiers des participants.
- Finale : sur 4 lignes pour la moitié des demi-finalistes.

D – **Titres décernés :**

Les titres de Champion(ne) de France sont décernés sur le total des 16 lignes dans chaque catégorie.

E – **Forfaits, Repêchage, Modifications :**

- Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir au C.T.S. Bowling **avant le 1er Mars 2007.**
- Repêchage : Le C.T.S. Bowling se réserve le droit de requalifier des participants dans l'ordre du classement régional combiné (voir Art 3, paragraphe D), pour combler d'éventuels forfaits.
- Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifiés(es) en fonction du nombre de pistes du centre choisi.

#### **Art. 5 - Championnat d'Europe Vétérans ESBC**

**Pour le Champion et la Championne de France de chaque catégorie,** les frais d'engagement **aux championnats d'Europe ESBC** sont pris en charge et une indemnité de déplacement leur est versée par la F.F.B.S.Q. Ces indemnités seront proposées au Vice-Champion(ne) en cas désistement du Champion(ne).

#### **Art. 6**

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ces Championnats de France

#### **Art. 7**

Le C.T.S. Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.